

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres	
En exercice :	12
Présents :	8
Votants :	10
Ayant donné procuration :	2
Absents excusés :	2
Absentes :	2
Exclus :	0
Date de la convocation	
29 septembre 2023	

Date d'affichage
13 octobre 2023

Objet de la délibération
Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 39/2023

Séance du 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le six octobre à 18H30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN, Hakima KOCH

Étaient absentes : Sylvie BICHET, Sylvie ROULLAIS

Étaient représentés : Jean-Marc ETIENNEY, Damien LOCATELLI Procurations données :

de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Conformément aux articles L. 2123-23 et 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal vote par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la rémunération du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués, conformément aux dispositions réglementaires, selon la répartition suivante :

- Maire : 35,5 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 3 Adjointes : 12,5 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique
- 4 Conseillers délégués : 8% de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique

Le Conseil décide que la date d'effet de la présente indemnisation est le 06 octobre 2023.

Un tableau joint en annexe détaille le montant de l'indemnité pour chaque élu concerné.

Pour extrait certifié conforme,

SOUS-PREFECTURE

Le Maire,
Christian QUENOT

20 OCT. 2023

MONTBELIARD

Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/préfecture
le
et publication ou notification
du



MAIRIE de
24 OCT. 2023
Courcelles-les-Montbéliard

TABLEAU DU MONTANT DES INDEMNITES AU 06 OCTOBRE 2023

NOM	PRENOM	FONCTION	MONTANT DE L'INDEMNITE BRUTE EN EUROS
QUENOT	Christian	Maire	1 450.49
BARTEL	Janine	1er Adjointe	510.73
CARRERE	Jean-Louis	2ème Adjoint	510.73
PERSONENI	Robert	4ème Adjoint	510.73
PARRENIN	Josette	Conseillère déléguée	326.87
LEMOINE	Alain	Conseiller délégué	326.87
KOCH	Hakima	Conseillère déléguée	326.87
MARTINA	Bernard	Conseiller délégué	326.87

Fait à Courcelles-Lès-Montbéliard, le 06 octobre 2023.